

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO. 90

PUBLIER IMMEDIATEMENT  
LUNDI, LE 11 DECEMBRE 1961

Le Ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que l'Ambassadeur de l'Union soviétique fut invité le 7 décembre à prendre les mesures nécessaires au retour en Union soviétique de l'Attaché militaire adjoint de l'Ambassade, le lieutenant-colonel A.F. Loginov. Le Gouvernement canadien avait été mis au courant du fait que le colonel Loginov avait posé des actes incompatibles avec son statut diplomatique. Le Gouvernement s'était donc vu dans l'obligation de le déclarer persona non grata. Le lieutenant-colonel Loginov quittait le Canada hier.

La raison exacte de la mesure prise par le Gouvernement canadien à l'égard du lieutenant-colonel Loginov se rattache aux efforts faits par celui-ci afin d'obtenir des renseignements secrets d'un employé du Gouvernement canadien de qui il cultivait soigneusement l'amitié depuis dix-huit mois. Au début, le colonel Loginov se limita à des renseignements inoffensifs. Plus tard, par contre, il indiqua clairement qu'il était prêt à verser de l'argent pour des renseignements qui ne pouvaient pas légalement lui être fournis.

Lorsque le but réel qui se proposait le lieutenant-colonel Loginov devint clair, l'employé du Gouvernement fit rapport de la chose à la Gendarmerie royale. Par la suite, le lieutenant-colonel Loginov était pris sur le fait par la Gendarmerie royale alors qu'il recevait des documents secrets.